

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 014-193/08/CC

■ Attribution d'une subvention de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité " ORPHEME : Pathologies émergentes et maladies orphelines " **DDEAIG 08/745/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de valoriser, structurer et développer le secteur sciences du vivant fort potentiel de croissance pour la région PACA et Marseille qui sont dotés de compétences scientifiques reconnues et d'un tissu de jeunes entreprises dynamiques, l'Association BIOMEDITERRANEE a été créée en septembre 2004.

Cette Association a pour objectif de rassembler les acteurs économiques et académiques du domaine, et de légitimer PACA et Marseille, sa capitale, comme pôle d'excellence européen dans le domaine sciences du vivant. PACA est en effet, le 2^{ème} pôle de recherche dans les sciences du vivant et le 2^{ème} pôle d'essais cliniques. Marseille Provence Métropole concentre 60% de ce potentiel public et 40% du potentiel économique.

Cet environnement est aujourd'hui structuré et lisible, et l'association BIOMEDITERRANEE compte en 2007, 64 membres représentant l'ensemble des acteurs régionaux des sciences du vivant (entreprises, laboratoires de recherche, universités, structures d'accompagnement).

Le bilan 2007 de BIOMEDITERRANEE est le suivant :

- **Animation**

Organisation de 7 réunions mensuelles Biorezo, de conférences thématiques sur le Capital Risque (septembre 2007) ou l'évolution de la réglementation européenne dans le domaine du dispositif médical (décembre 2007), co-organisation de colloque comme les Rencontres de l'Innovation en octobre 2007 sur le thème de la Réglementation Reach ainsi que des animations dédiées à Orphème tel que le Carrefour Orphème en décembre 2007.

- **Actions de représentation, promotion et communication,**

Participation à des salons spécialisés (Bio Boston, Biosquare, Eurobio), développement de lien avec le cluster de Catalogne et la technopole chinoise de Suzhou...

- **Mise en place de services aux adhérents,**

Edition d'un annuaire des adhérents, relais des appels à projets pour le pôle de compétitivité, « guichet unique » d'information et de rencontres des adhérents à travers des visites de laboratoires, d'entreprises...

Les objectifs 2008 de BIOMEDITERRANEE sont les suivants :

- **Accompagnement des entreprises dans leur développement et la recherche de financement,**

Cela se traduit notamment par l'animation du réseau à travers les rencontres mensuelles BIOREZO (10 prévues en 2008), des conférences thématiques (ex : une journée de présentation des laboratoires du CIML aux entreprises régionales), des colloques, une rencontre Pacte PME...

Mais également aussi par le développement de services et d'outils pour les adhérents : aide à la recherche de financement adossé à France Biotech, actions de formation, outil de communication (annuaire des adhérents).

- **Renforcement du potentiel régional et de son attractivité,**

Création de groupes de travail sur les thématiques de recensement des besoins immobiliers et fonciers, identification des plates formes technologiques régionales...

- **Développement de partenariats à l'international,**

Développement de partenariats avec des régions européennes, l'organisation et la participation à des salons et conférences internationaux (BIO, Biosquare, Eurobio...)

Afin de favoriser le développement de la filière santé/Biotech, Marseille Provence Métropole développe une **offre foncière et immobilière adaptée aux starts-up de biotech sur Luminy.**

25 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- le projet d'extension de Luminy Biotech qui prévoit une première tranche de 3 300 m² shon fin 2008, suivie d'une deuxième tranche de 2 800 m². La première tranche comportera une pépinière d'entreprises biotech de 1 000 m² gérée par l'Association Grand Luminy dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la création d'entreprises.
- la réhabilitation de foncier et de bâtis existants pour les entreprises (15 000 m² de shon). Cette offre sera opérationnelle fin 2007, y compris à la vente.

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares. Les premières commercialisations devraient démarrer d'ici 2008.

Par ailleurs, BIOMEDITERRANEE a également conduit, en mars 2006, à la labellisation d'un pôle de compétitivité bi-régional (Paca et Languedoc Roussillon) : ORPHEME « Pathologies émergentes et maladies orphelines ».

Il vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant à un premier plan européen, voire mondial, dans le domaine des pathologies émergentes et maladies orphelines.

Sur PACA et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle ORPHEME sur les pathologies émergentes et maladies orphelines, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Pour Marseille et sa région, l'Association BIOMEDITERRANEE pilotera à la fois le cluster régional sciences du vivant et assurera les missions suivantes pour le compte du pôle de compétitivité ORPHEME :

- la détection de projet en partenariat avec le pôle
- la validation des critères d'éligibilité des projets soumis au pôle
- l'animation régionale liée au pôle
- la mise en œuvre d'actions de communication et le développement des outils sur le pôle

Nous pouvons citer à titre d'exemple, des projets de R&D financés dans le cadre du pôle ORPHEME qui concernent des acteurs de MPM :

NIVACHIK : Etude de l'efficacité de la « Chloroquine » (molécule active d'un médicament existant) dans le traitement et la prévention de l'infection du Chikungunya (Inodiag).

NK TOLERANCE : Immunité innée et tolérance au soi : de la molécule unique à l'échelle de l'organisme. (CIML)

Le budget prévisionnel de l'association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster sciences du vivant et du Pôle ORPHEME pour 2008 s'élève à 575 000 euros.

L'objet du présent rapport est de proposer au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 60 000 euros à l'association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster sciences du vivant et du Pôle ORPHEME dont les modalités d'attribution sont soumises à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Charges de personnels	372 000 €
Communication / Promotion	55 000 €
Mise en réseau / Animation	34 000 €
Projets transversaux / Services aux entreprises	64 000 €
Apports en nature	50 000 €

Total dépenses 2008	575 000 €
----------------------------	------------------

Les recettes seraient principalement constituées par :

CR PACA	164 000 €
CG 13	30 000 €
CG 06	30 000 €
CG 83	20 000 €
CCI MP	66 000 €
CU MPM	60 000 €
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	15 000 €
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	15 000 €
Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur	15 000 €
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (Grasse)	5 000 €
Communauté d'Agglomération Riviera Française (Menton)	5 000 €
Toulon Provence Méditerranée	10 000 €
DRIRE	50 000 €
DRRT	20 000 €
Auto-financement (cotisations)	20 000 €
Temps membres du Bureau	50 000 €

Total recettes 2008 575 000 €

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité ORPHEME
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de MPM, « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de 60 000 euros à l'association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité ORPHEME.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2008 – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 330.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN